



Anne-Sophie MALARY
 Directeur d'études:
 Anne-Sophie Perrot-Nani
 Ecole Nationale
 Supérieure du Paysage
 de Versailles
 06 63 10 83 53
 anne.sophie.malary@
 gmail.com

Problématiques du TPFE : Réouverture d'une ligne ferroviaire et extensions urbaines

La réouverture d'une ligne de chemin de fer entre Nantes et Châteaubriant (Loire-Atlantique) est prévue pour 2015. Sur 64 km, le tram-train desservira donc 7 communes, aux dynamiques très hétérogènes, en milieu urbain et rural.

Cette ligne est une articulation (aujourd'hui manquante) entre la métropole nantaise tournée vers l'estuaire de la Loire et son arrière-pays accroché au massif sub-armoricain.

L'espace inter-urbain sera vite soumis à une importante pression démographique et foncière.

Quelle est la meilleure façon d'aménager ces territoires traversés ? Il s'agit d'anticiper les mutations que va entraîner la réouverture de ligne, avec une attention pour l'identité, l'histoire et le caractère de chaque lieu.

Les propositions portent sur les trois plus petites communes (de 1000 à 7000 habitants) avec pour chacune une posture d'aménagement « sur-mesure ».

La ville de Nort-Sur-Erdre est située au cœur d'un système hydraulique complexe, du canal de Nantes à Brest. Ses potentialités d'extension à venir sont importantes puisque selon le Scot, sa population va augmenter de 75% d'ici 30 ans.

Le projet est donc de mettre en place une structure paysagère capable d'orienter et de canaliser la future urbanisation. Dans les arrières de ville constitués de lotissements et de zone d'activités, le « ruisseau de l'Aiguille » parcourt le site depuis l'ouvrage hydraulique de rigole alimentaire en amont, jusqu'à l'Erdre en aval du port de plaisance. C'est l'élément structurant majeur, à fort potentiel, pour garantir un large espace non-bâti, sorte de respiration et d'armature de cette partie de la ville. L'aménagement de ce « champ du Riot » permet d'y installer en bordure une voie urbaine « boulevard du rebord », envisagé comme une artère où pourront se greffer les futurs quartiers.

Ainsi, un ourlet de ville solide se dessine progressivement et assoit le projet urbain de Nort-Sur-Erdre sur son territoire. Depuis la gare, l'extension ouest de la ville donne à lire la géo-morphologie particulière du terrain, en dégagant des vues sur les terrains agricoles à proximité.

DU SUR-MESURE POUR LES COMMUNES DU PAYS DE LA MEE

Qualité architecturale :- Requalification du quartier de la gare comme nouveau centre urbain charnière. Logique de juxtaposition des textures, minérales (côté centre-ville) ou végétales (côté quartier du Riot et de l'Aiguille).
 - Développement d'une densité bâtie au profit de grands espaces ouverts. Remodelage des contours du bassin; installation avec le déblais d'une aire plus plane, à niveau avec la plateforme ferroviaire.
 - Composition spatiale échelonnée dans le temps. A proximité du « boulevard du rebord », création d'un nouvel espace multi-modal. L'accès à la gare en voiture ou par le réseau de transport départemental est combiné avec les parkings des divers équipements publics alentours.
 - Reconsidération et revalorisation des anciens quartiers pavillonnaires de type lotissements par un traitement cohérent des espaces publics et viaires.

Qualité de vie sociale :- Mise en place de cheminements doux, et de continuités paysagères entre le port de plaisance de Nort-sur-Erdre jusqu'au domaine de Montreuil au-delà de la rigole alimentaire.
 - Désenclavement des lotissements. Création de vastes lieux publics de rencontre entre les différents quartiers, qui rendent vivants les interstices urbains.
 - Dans la continuité du parcellaire agricole, maintien des espaces cultivés à proximité des habitations pour favoriser les systèmes d'échanges et d'approvisionnement locaux (maraichage, système d'Amap, jardins partagés...).

Respect de l'environnement :- Recréer des espaces perméables, non bâtis, en milieu urbain. Installer des bassins de rétention des eaux à proximité des zones habitées.
 - Penser la ville à partir de la gestion de l'eau. Les bassins seront traités en espace vert public, le fond (lit naturel de la rivière) planté constituera un socle de phytoremédiation (plantes filtrantes permettant un lagunage extensif).
 - Les espaces continus et structurants (depuis les boisements de Montreuil jusqu'aux marais de l'Erdre) permettent l'installation pérenne des espèces végétales et animales.